



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

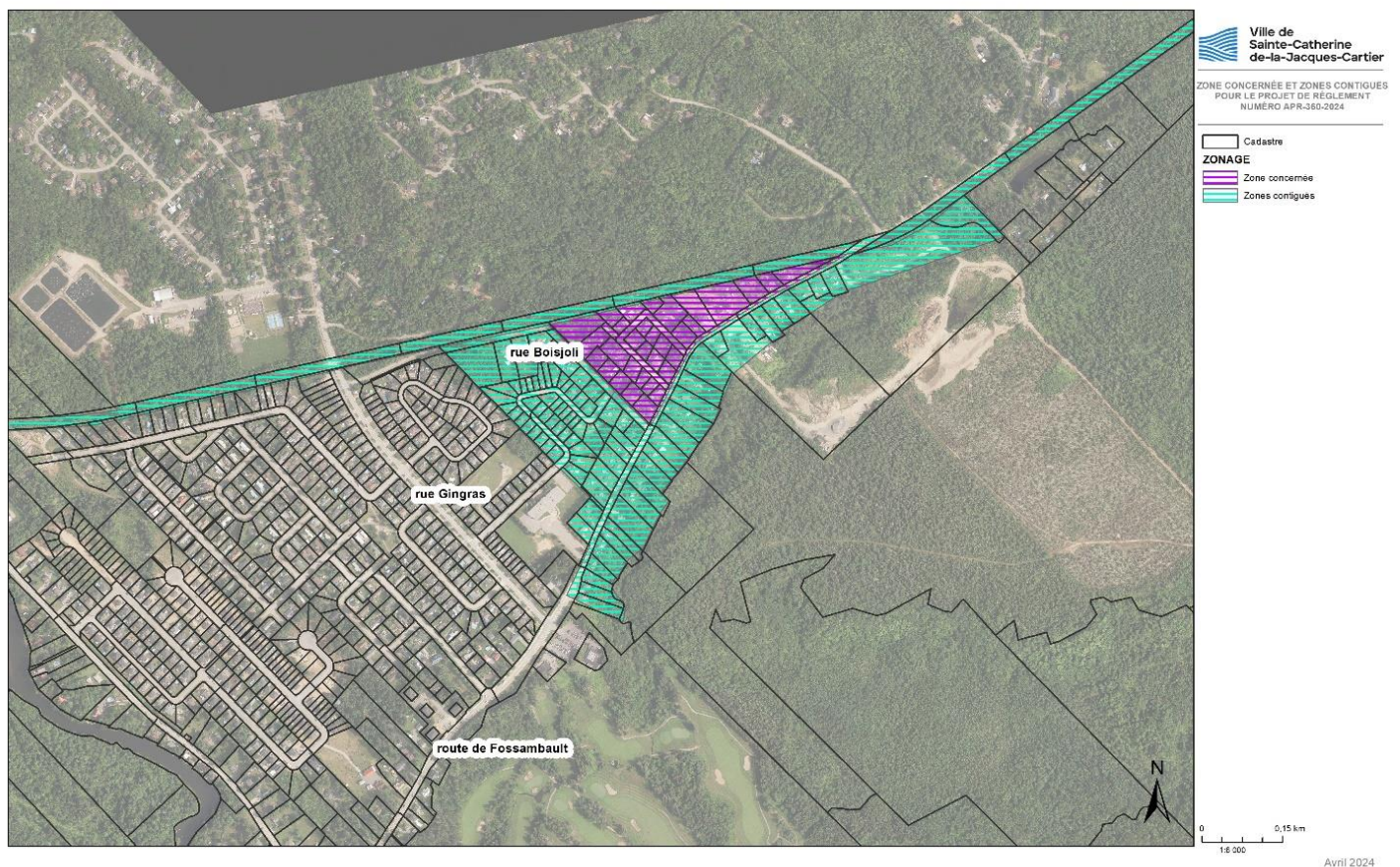
Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-360-2024 modifiant le Règlement numéro 1259-2014 afin d'autoriser la vente de mets préparés parallèlement aux commerces de réparation et de location de bicyclette](#) :

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2024, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement soit de rectifier la présence d'une disposition réglementaire retirée au règlement de zonage qui autorisait la vente de mets préparés dans les commerces de réparation et de location de bicyclettes en zone 24-H, et qui a été retirée par inadvertance lors d'une modification au règlement de zonage qui assurait la concordance avec le Schéma révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

**QUE** le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit celles de l'article 4, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote à ces modifications. L'article 4 s'applique à la zone concernée et aux zones contiguës identifiées sur la carte ci-dessous;

SECTEURS	ZONE CONCERNÉE	ZONES CONTIGUËS
Nord-est de la rivière Jacques-Cartier	24-H	23-H, 123-REC, 132-H



**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#);

**QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 27 mai 2024 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 29 avril 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière